

VILLE DE CLAMART

DÉPLACEMENT ET STATIONNEMENT

Découvrez en un clic tous les parkings à votre disposition sur la Ville, la liste des places réservées aux personnes handicapées mais également la réglementation détaillée concernant le stationnement.



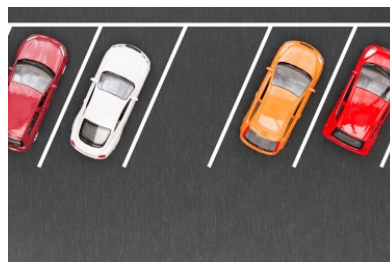
ZFE

La mesure d'interdire la circulation des véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés dans la zone de l'A86 a pris effet en juin 2021. Le 8 octobre 2018, l'Etat et 15 métropoles dont la Métropole du Grand...



HANDICAP ET MOBILITÉ

Voies, parkings, bâtiments publics : différents aménagements sont effectués afin de faciliter l'accès des personnes handicapées.



STATIONNEMENT

Clamartois, abonnez-vous pour continuer à bénéficier de la gratuité du stationnement dans la zone réglementée Gare et Percy Schneider.



TRANSPORTS EN COMMUN

Bus, ClamiBus, Clam'Express, train ou tramway, la ville de Clamart est accessible par différents modes de transport.



PISTES & STATIONNEMENTS CYCLABLES

Clamart possède 2 parkings à vélos sécurisés (inscription en ligne), plus de 200 places à deux roues ainsi qu'une bande cyclable de 7 km. Les vélos peuvent aussi circuler à double sens sur toutes les v...



VÉLIB' À CLAMART

Clamart a choisi de soutenir les solutions de transports partagés sur son territoire en adhérant à Vélib', un système de vélos en libre-service, pour une intermodalité et une complémentarité avec les ...



<https://www.clamart.fr/fr>



<https://www.clamart.fr/fr>

MAIRIE DE CLAMART

PLACE MAURICE GUNSBOURG
92140 CLAMART

HORAIRES:

Mairie de Clamart
Espace d'accueil Clamart&Vous
Adresse : place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h
SAM. : 8h30-12h

MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC

LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h
MER. : 8h30-12h30/13h30-17h
VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h

POINT INFO DU PANORAMA

MER. : 17h30 - 19h
VEND. : 17h30 - 19h
SAM. : 9h -12h30